

REDICTION & ADMINISTRATION: ROUBAIL, rue du Val-Abrévés, TOURCOING, rue VERTÉ, 56... PRIMES DES ABONNEMENTS: BUREAU-TOURCOING, rue de la 50, - Un an, 18 fr. - Six mois, 10 fr. - Un an, 14 fr.

LE GAZETIER POLITIQUE Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES: ANNONCES: 0 fr. 25 la ligne... RECLAMAGES: 0 fr. 50... FAITS DIVERS: 0 fr. 70... LOCALS: 1 fr. 00

Abonnement continué sans avis contraire.

Ministère des Colonies

M. Casimir Pérrier a des qualités d'énergie et de volonté auxquelles tout le monde rend hommage.

Il a gouverné jusqu'ici avec une résolution qui ont augmenté son autorité, sinon sa majorité républicaine.

Il est son attitude dans les diverses situations, son langage et celui de quelques-uns de ses collègues n'ont pas été également approuvés, du moins ont-ils toujours rallié sa majorité.

Encore aurait-il tort de se trop préoccuper de cette façon de faire sentir son autorité avec une confiance capable de blesser les légitimes susceptibilités des représentants de la nation.

Déjà, un lendemain de l'attente du Palais-Bourbon, nous avions regretté la haute excessive avec laquelle le gouvernement avait obligé le Chamb à voter les nouvelles lois de répression.

Et cette fois encore, c'était le Sénat qui avait donné à la Chambre des députés une loi de sang-froid et de dignité en refusant d'adopter le projet de loi.

Incident qui vient de se produire à propos de la création du ministère des Colonies et auquel le trop irritable M. Casimir-Pérrier a donné une importance exagérée, est dans le même ordre d'idées.

L'institution du ministère des Colonies peut être en soi chose excellente. Les raisons qui ont été apportées au Sénat en faveur de la transformation en ministère spécial d'un sous-secrétariat actuel paraissent même plausibles et convaincantes.

Mais le gouvernement avait complété son projet par un exposé de l'organisation du nouveau ministère qu'il n'avait fait que se conformer aux traditions parlementaires et que rend hommage à la souveraineté du Parlement.

Il s'est contenté de réclamer l'assentiment des Chambres à la transformation projetée. Il a demandé un crédit de 150,000 francs nécessaire. Et sans autre forme de procès, sans autres détails ni explications, il a exigé le vote immédiat, sans menace de dissolution.

La Chambre a voté. Mais le Sénat a refusé.

Nous estimons qu'il a bien fait.

Il s'est repris, bien entendu, hier matin.

LES Interruptions de M. Jules Guédo

Derrière qu'il est à la Chambre, M. Jules Guédo prononce un tel discours.

Il y en a eu, dans le nombre, de belles, mais beaucoup sans de succès.

La dernière surtout est relevée, car elle prouve que le député de Roubaix n'est pas un simple orateur.

M. Deschanel parlait sur la révision. Il n'est pas de ceux qui ont peur d'un mot.

On croirait que M. Jules Guédo ne manque pas d'aplomb.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

LES Interruptions de M. Jules Guédo

Derrière qu'il est à la Chambre, M. Jules Guédo prononce un tel discours.

Il y en a eu, dans le nombre, de belles, mais beaucoup sans de succès.

La dernière surtout est relevée, car elle prouve que le député de Roubaix n'est pas un simple orateur.

M. Deschanel parlait sur la révision. Il n'est pas de ceux qui ont peur d'un mot.

On croirait que M. Jules Guédo ne manque pas d'aplomb.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

LES Interruptions de M. Jules Guédo

Derrière qu'il est à la Chambre, M. Jules Guédo prononce un tel discours.

Il y en a eu, dans le nombre, de belles, mais beaucoup sans de succès.

La dernière surtout est relevée, car elle prouve que le député de Roubaix n'est pas un simple orateur.

M. Deschanel parlait sur la révision. Il n'est pas de ceux qui ont peur d'un mot.

On croirait que M. Jules Guédo ne manque pas d'aplomb.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

LES Interruptions de M. Jules Guédo

Derrière qu'il est à la Chambre, M. Jules Guédo prononce un tel discours.

Il y en a eu, dans le nombre, de belles, mais beaucoup sans de succès.

La dernière surtout est relevée, car elle prouve que le député de Roubaix n'est pas un simple orateur.

M. Deschanel parlait sur la révision. Il n'est pas de ceux qui ont peur d'un mot.

On croirait que M. Jules Guédo ne manque pas d'aplomb.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

LES Interruptions de M. Jules Guédo

Derrière qu'il est à la Chambre, M. Jules Guédo prononce un tel discours.

Il y en a eu, dans le nombre, de belles, mais beaucoup sans de succès.

La dernière surtout est relevée, car elle prouve que le député de Roubaix n'est pas un simple orateur.

M. Deschanel parlait sur la révision. Il n'est pas de ceux qui ont peur d'un mot.

On croirait que M. Jules Guédo ne manque pas d'aplomb.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

LES Interruptions de M. Jules Guédo

Derrière qu'il est à la Chambre, M. Jules Guédo prononce un tel discours.

Il y en a eu, dans le nombre, de belles, mais beaucoup sans de succès.

La dernière surtout est relevée, car elle prouve que le député de Roubaix n'est pas un simple orateur.

M. Deschanel parlait sur la révision. Il n'est pas de ceux qui ont peur d'un mot.

On croirait que M. Jules Guédo ne manque pas d'aplomb.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

LES LAINES

Un décret de la Chambre, M. Jules Guédo prononce un tel discours.

Il y en a eu, dans le nombre, de belles, mais beaucoup sans de succès.

La dernière surtout est relevée, car elle prouve que le député de Roubaix n'est pas un simple orateur.

M. Deschanel parlait sur la révision. Il n'est pas de ceux qui ont peur d'un mot.

On croirait que M. Jules Guédo ne manque pas d'aplomb.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

LES LAINES

Un décret de la Chambre, M. Jules Guédo prononce un tel discours.

Il y en a eu, dans le nombre, de belles, mais beaucoup sans de succès.

La dernière surtout est relevée, car elle prouve que le député de Roubaix n'est pas un simple orateur.

M. Deschanel parlait sur la révision. Il n'est pas de ceux qui ont peur d'un mot.

On croirait que M. Jules Guédo ne manque pas d'aplomb.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

LES LAINES

Un décret de la Chambre, M. Jules Guédo prononce un tel discours.

Il y en a eu, dans le nombre, de belles, mais beaucoup sans de succès.

La dernière surtout est relevée, car elle prouve que le député de Roubaix n'est pas un simple orateur.

M. Deschanel parlait sur la révision. Il n'est pas de ceux qui ont peur d'un mot.

On croirait que M. Jules Guédo ne manque pas d'aplomb.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

LES LAINES

Un décret de la Chambre, M. Jules Guédo prononce un tel discours.

Il y en a eu, dans le nombre, de belles, mais beaucoup sans de succès.

La dernière surtout est relevée, car elle prouve que le député de Roubaix n'est pas un simple orateur.

M. Deschanel parlait sur la révision. Il n'est pas de ceux qui ont peur d'un mot.

On croirait que M. Jules Guédo ne manque pas d'aplomb.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

LES LAINES

Un décret de la Chambre, M. Jules Guédo prononce un tel discours.

Il y en a eu, dans le nombre, de belles, mais beaucoup sans de succès.

La dernière surtout est relevée, car elle prouve que le député de Roubaix n'est pas un simple orateur.

M. Deschanel parlait sur la révision. Il n'est pas de ceux qui ont peur d'un mot.

On croirait que M. Jules Guédo ne manque pas d'aplomb.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Un acte, c'est la loi du 20 mars 1894, sur le mandat de M. Deschanel, qui a été voté par la Chambre.

Abonnement continué sans avis contraire.